



Communiqué de presse

Paris, le 1 septembre 2023

Revalorisation des sujétions : halte à la discrimination

L'UFML-S a bien pris note de la pérennisation des revalorisations des sujétions s'agissant du travail de nuit et des gardes des jours fériés pour les personnels non médicaux ainsi que du fléchage unique de ces augmentations vers l'hôpital public... Nous posons la question d'une discrimination des soignants par le gouvernement. Discrimination déjà vécue dans l'offre, anecdotique, mais symbolique, de places pour le mondial de rugby réservées aux soignants de l'hôpital public.

Au regard des difficultés quotidiennes auxquelles font face les établissements publics et privés avec des fonctionnements en mode dégradé en lien avec le manque de personnel soignant qui deviennent la règle, la décision du gouvernement d'augmenter uniquement les personnels non médicaux du secteur hospitalier public travaillant la nuit ou les jours fériés, participe-t-elle d'une volonté de siphonner les infirmières du privé pour les orienter vers l'hôpital public ? La phrase : « quant à l'éventuelle transposition au privé lucratif ou non, la balle est dans le camp de leur fédération » semble l'indiquer.

En matière de santé on ne peut déshabiller Pierre pour habiller Paul !

L'UMFL -S ne peut accepter que le gouvernement fasse une différence entre les soignants du secteur public et ceux du secteur privé alors que leurs missions sont les mêmes. Nous rappelons que dans le secteur privé les conditions de travail, en particulier pour les personnels non médicaux que sont les aides-soignantes et les infirmières, sont souvent plus difficiles dans le secteur privé lucratif qu'à l'hôpital public (moins de possibilités de fermetures de services, plus de mode dégradé...) Les salariés du secteur privé sont-ils à ce point invisibles aux yeux du gouvernement ?

La fragilité des établissements publics et privés est organisée par ce gouvernement comme par les précédents. Elle bloque l'augmentation des salaires dans les deux secteurs.

La différence, nous le savons tous, est que la perte financière organisée des hôpitaux publics entraîne le soutien de la sphère publique et la disparition de nombreux cliniques dans le secteur privé.

Le secteur hospitalier privé est indispensable au bon fonctionnement de notre système sanitaire. Pour rappel, le secteur hospitalier privé c'est :

- 45.000 praticiens libéraux et salariés
- 156.000 infirmières, sages-femmes, aides-soignants, administratifs, hôteliers
- 25 % des séjours médicaux
- 54 % des séjours chirurgicaux
- 67 % de la chirurgie ambulatoire
- 27 % des naissances en France
- 43 % de la chirurgie carcinologique
- 52 % des séances de radiothérapie
- 35 % des séances de chimiothérapie
- 34 % des séances d'hémodialyse
- 29 % des établissements de soins médicaux et de réadaptation (SMR)
- 34 % des patients hospitalisés en SMR

Un mouvement d'arrêt d'activité illimité des médecins libéraux de grande ampleur se prépare à partir du 13 octobre 2023. Faudra-t-il ajouter à ce mouvement la fermeture totale du secteur hospitalier privé lucratif, comme cela a déjà été fait en 2001 lorsque le différentiel salarial organisé par le gouvernement organisait le départ des infirmières du secteur hospitalier privé vers le secteur hospitalier public.

Si cette situation ne se débloque pas, nous n'hésiterons pas à le faire, tant nous ne pouvons accepter, la mise en difficulté des établissements privés, des soignants qui y exercent et des patients qui y sont pris en soins.

Relations presse :

Laurent Payet /Sagda Draz/ Langage et Projets Conseils

laurent@lp-conseils.com / sagda@lp-conseils.com/ 01 53 26 42 10 / 06 89 95 48 87

UFML syndicat : le syndicat de l'union française pour une médecine libre